

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1,2, 3 et 4 avril 2019

2019 V.135 Vœu relatif à l'aménagement de la rue Biot

Le Conseil de Paris,

Considérant le “défi” n°1 de la feuille de route 2017-2020 de la mise en œuvre PDUIF “construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transport collectif ainsi qu’à une logistique durable” ;

Considérant les défis n°3 et 4 de cette même feuille de route du PDUIF visant à “redonner à la marche de l’importance dans la chaîne de déplacements et donner un nouveau souffle à la pratique du vélo” et l’encombrement des trottoirs aux heures de pointe ;

Considérant la dégradation fréquente à proximité des jardinières à l’entrée de cette rue Biot, à l’angle de la rue des Dames ;

Considérant, l’objectif parisien de voir disparaître le trafic de transit dans les “zones 30 “ ;

Considérant les expériences probantes de piétonisation de la rue Biot à l’occasion d’évènements festifs notamment organisés par l’association “Biot dynamique”.

Sur proposition de Pascal Julien et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Émet le vœu :

Que dans une dynamique phasée, concertée et participative, en associant notamment le conseil de quartier, il soit réalisé une étude technique d’aménagement de la rue Biot afin de concilier les déplacements en mode doux, les accès aux services d’urgence et les livraisons des commerces de cette rue.